



## ATTESTATION DE FORMATION

(L6353-1 du Code du Travail)

Action de formation pour l'obtention du certificat de capacité destiné aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (C.C.A.D.)

Action d'adaptation et de développement des compétences  
(L6313-1 du code du Travail)

Action de formation organisée par le **Livre Officiel des Origines Félines**

organisme de formation habilité pour la **catégorie d'animaux** : « **CHAT** »  
[Arrêté Ministériel du 16 juin 2014]

Prénom nom **Pascal Pierre**  
Naissance **22/02/1963**  
Domicile **La Fromais**  
**35380 Maxent**

Candidat au C.C.A.D. pour la catégorie d'animaux : « **CHAT** »

Date de l'action de formation du 10 au 12 novembre 2017

Lieu de l'action de formation 35000 RENNES

Durée de l'action de formation 24h

Catégorie d'animaux visée par la formation « **CHAT** »

### Programme de l'action de formation

Domaine logement : garantir un logement confortable et répondant aux nécessités d'hygiène et de propreté.  
Domaine alimentation : assurer une alimentation adaptée à leur mode de vie.  
Domaine reproduction : maîtriser des différentes phases de la reproduction.  
Domaine santé animale : connaître les soins appropriés permettant de maintenir les animaux en bon état sanitaire.  
Domaine comportement : connaître les principales caractéristiques comportementales caractérisant un animal de compagnie agréable en société.  
Domaine droit : connaître le contexte réglementaire de l'élevage.  
Domaine transport : garantir le bien être de l'animal au cours du transport.  
Domaine de sélection : connaître les fondamentaux de la sélection animale.

Fait à Pantin

Le 12/11/2017

Pr Paragon Bernard-Marie

Visa de l'organisme de formation habilité

*Livre Officiel des Origines Félines*  
1, rue du Pré Saint Gervais  
93697 PANTIN CEDEX

**Cette attestation de formation ne vaut pas le C.C.A.D.**

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11930478293 auprès du préfet de région Île de France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.